



Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

_____ Gérard THOUILLEUX _____

COMPTE RENDU

Absents excusés: Christophe PAUSET – Bernard GROSHENRY – Valérie VALOT

Absents non excusés: Anne GATEY – Fabrice MIGNOT

Présents : Françoise ETIENNE, Françoise GROSJEAN, Mickaël ARNOULD, Philippe RENAUDIN, Karl Von FELTEN, Gérard THOUILLEUX, Didier HUGEDET
Retards annoncés : Patricia AUBRY et Ludovic BRINGOLD arrivés vers 19h00 (ont pris part aux votes)

❖ **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Cf. document "CR 18-12-2018"

Délibération

Adopté à l'unanimité

❖ **ORGANISATION POLE ENFANCE SECTEUR SUD-EST**

A la demande de Terres de Saône, le CAUE de Haute Saône, cabinet de Conseil en Architecture Aménagement et Environnement, a réalisé une étude et présenté les différents scénarii de réorganisation des structures scolaires, périscolaires du secteur sud-est, incluant la création d'une micro-crèche.

Cinq scénarii ont été présentés :

- *Création d'un Pôle Educatif et d'une micro-crèche à Auxon avec 3 implantations possibles :*
 - *A la « Rogniouse » ZA*
 - *En entrée village nord « La Craye »*
 - *En entrée village sud « Les Essarts »*
- *Rénovation in situ, avec extension des bâtiments scolaires à Auxon, avec création d'un centre périscolaire en lieu et place de l'ancienne cure, et la transformation du centre périscolaire de Flagy en micro-crèche.*
- *Rénovation in situ avec extension des bâtiments scolaires et périscolaire à Auxon avec transformation du centre périscolaire de Flagy en micro-crèche.*
- *Maintien des bâtiments scolaires et périscolaires avec mise en conformité normes accessibilité et création d'une micro-crèche à Auxon.*

Les représentants des communes et de la commission enfance de Terres de Saône se sont réunis lundi 17 décembre afin de retenir une option d'aménagement.

A l'issue de cette réunion, le projet de PE à la Rogniouse recueillait l'approbation de presque toute l'assemblée.

Le maire de la commune d'Auxon rappelle une orientation plutôt en faveur d'un projet de réhabilitation des locaux mais précise ne pas vouloir s'opposer à une orientation différente.

J'ai précisé la position de notre conseil privilégiant un projet de PE mais situé plutôt à l'entrée de la commune d'Auxon.

Pour donner suite à une demande du bureau de TdS, les maires des communes concernées se sont de nouveau réunis à Auxon le 09 janvier afin de visiter les locaux scolaires, périscolaires et le site de l'ancien presbytère.

Une discussion avec le Président, le Vice-président en charge de l'enfance et les membres présents a eu lieu au sein du centre périscolaire ; au cours de cette discussion ont été présentés les plans de financement des 2 options PE et réhabilitation au regard des toutes récentes orientations du Département pour la fin de mandat.

A l'issue de cette réunion, des compléments de financement ayant été mis en avant (Département Région), les écarts sur les restes à charge étant plus réduits, la majorité des personnes présentes s'est de nouveau positionnée en faveur de l'option Pôle Educatif.

Cependant les personnes issues de l'ex Com de Com 6 Villages semblaient très attachées à l'implantation sur la ZA, justifiant de l'argument déplacement, et surtout de celui de la maîtrise foncière.

Nous avons tenté d'infirmer ces arguments, notamment pour le déplacement (distance identique entre le rond point d'accès à la ZA jusqu'au bout de la ZA et jusqu'au village).

Concernant la maîtrise foncière, la commune d'Auxon a pris contact avec les propriétaires du terrain envisagé à l'entrée nord, et a précisé la possibilité d'un accord préalable.

Il reste à convaincre l'ensemble des maires des 7 autres communes qui s'inquiètent de l'absence de maîtrise foncière (compromis de vente sollicité) pour confirmer le lieu d'implantation.

Le bureau de TdS demeure dans l'attente de la définition d'un accord sur un scénario.

Nous devons confirmer ou infirmer cette option retenue.

Après avoir rappelé les différents scénarios élaborés par le CAUE pour le compte de Terres de Saône concernant la restructuration des sites scolaires et périscolaires pour le secteur sud est,

Après avoir rappelé les orientations retenues à l'issue des différentes réunions de présentation du 19 novembre et du 17 décembre, à savoir plutôt le scénario "Construction d'un pôle éducatif",

Après avoir rappelé la volonté du bureau de Terres de Saône de reconsidérer l'option "Réhabilitation",

Après avoir étudié les plans de financement des différents scénarios présentés lors de la réunion du 09 janvier à Auxon,

Considérant l'orientation très affirmée par les personnes présentes à cette réunion pour l'option "Construction d'un pôle éducatif"

Considérant le moindre écart financier entre l'option "Construction" et l'option "Réhabilitation",

Considérant les baisses d'effectifs sur les 2 RPI, les classes à 3 niveaux et les inscriptions hors RPI,

Considérant l'enjeu territorial de faire évoluer les structures scolaires, de se doter de structures modernes, de garantir un véritable attrait structurel et pédagogique,

Après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention), les membres du conseil municipal décident de défendre l'option "Construction d'un pôle éducatif" ou "Réhabilitation des locaux scolaires et construction d'un nouveau centre périscolaire",

Les membres du conseil municipal précisent :

- *que le site de « La Rognieuse » zone d'activité économique n'a pas vocation et n'est pas adapté à recevoir une telle structure, que son éloignement imposerait des déplacements à l'ensemble des familles,*
- *que dans la mesure où la commune d'Auxon peut présenter des garanties de maîtrise foncière, l'implantation sur le site de « La Craye » est plus adaptée de par sa proximité avec le centre village et les zones d'habitation,*

Le conseil municipal affirme sa volonté de considérer l'implantation d'une micro-crèche sur l'ancien site périscolaire d'Auxon.

Après avoir rappelé les conditions de participation définies en conseil communautaire concernant les gros investissements en équipements structurants, à savoir participation de la commune d'accueil par fond de concours, à hauteur de 10% du reste à charge déduction faite d'une somme de 100 000 €,

Après avoir rappelé la volonté de l'ensemble des communes du secteur sud-est de participer, dans une moindre mesure en plus de la commune d'accueil, et selon une répartition qui reste à définir, à ce fond de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de valider le principe de participation financière.

Délibération

Adoptée à la majorité (une abstention)

❖ **CONVENTION SATESE**

Faisant suite à la convention d'assistance technique avec le département de la Haute Saône concernant le domaine de l'assainissement selon des conditions financières inchangées (0.30 €/ hab) ; durée 1 année à compter du 01 janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 01 janvier 2020, date du transfert obligatoire à l'échelon intercommunal. Suite à une décision prise en assemblée départementale le 21 décembre de révision des tarifs, il nous est proposé par avenant à cette convention, de valider une nouvelle tarification, soit pour une commune de plus de 167 habitants un tarif de 0.60 €/ hab.

Délibération

Adoptée à l'unanimité

❖ **Informations et questions diverses**

- *Contrôle des différents points de défense incendie réalisé le 16 janvier par la société BC2i*
- *Dossier de demande de subventions pour l'aménagement du réseau assainissement et rénovation de la STEP déposé auprès du guichet unique du Département*
- *Dans le cadre du Grand Débat National interrogation sur la mise en place d'un débat à l'échelon communal, sachant que le bureau de TdS n'a pas souhaité organiser un débat à son niveau.*
- *Conseil d'école RPI Auxon – Bougnon vendredi 01 février 18h00 à Auxon*

❖ **Date du prochain CM => ?...**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ____.